

Année universitaire : 2024-2025

Composante : Arts et sciences humaines (ARSH)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : PhiloPolis : Pratiques du dialogue philosophique dans la cité

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 15 avril 2024

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Thomas BOCCON-GIBOD

Régime : Formation initiale ; Formation continue

Modalités : hybride

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale		5
Formation continue	3	20
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée	4	

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Je vais déposer une demande au RNCP : non

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le diplôme d'université « Pratiques du dialogue philosophique dans la Cité » (DU PhiloPolis), est le fruit d'une collaboration entre le département de philosophie et des chercheurs du laboratoire LiDiLEM, spécialistes de l'interaction verbale.

Ce DU s'appuie sur un réseau d'acteurs sur le territoire intéressés par des pratiques d'atelier : établissements scolaires, scènes artistiques, musées, acteurs de l'éducation populaire, collectivités locales, service pénitentiaire d'insertion et de probation. Ces partenaires permettent de proposer des lieux de stages aux personnes inscrites dans cette formation.

Objectifs pédagogiques et compétences à acquérir.

Les objectifs du DU sont les suivants :

- Former des intervenants capables d'animer des dialogues philosophiques s'adaptant aux divers contextes de la demande et en construisant un dispositif en réponse.

Les compétences visées sont les suivantes :

- Pouvoir intervenir auprès de publics variés en tenant compte de la diversité et de la spécificité des contextes d'intervention.
- Savoir articuler une orientation philosophique et le développement de méthodes d'animation répondant à cette orientation.
- Savoir repérer les présupposés et les finalités d'une méthode d'animation, pour en faire une évaluation critique.
- Savoir concevoir une pratique d'animation sous différents formats (séance unique, série d'ateliers...).

Le public visé :

Intervenants déjà engagés dans des pratiques d'animation d'ateliers de dialogue philosophique ou souhaitant le faire ; qu'ils appartiennent au domaine de l'enseignement (professeurs des écoles, professeurs de l'enseignement secondaire, y compris professionnel), ou aux secteurs privé ou associatif (bibliothécaires, libraires, animateurs périscolaires ou de centres de loisirs, acteurs du monde socio-culturel ou de l'éducation populaire...).

Les UE 2 et 4 peuvent faire l'objet d'une certification pour les enseignants du second degré sous la forme d'un « open badge » suivant la convention signée avec le rectorat de Grenoble.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Admission sur dossier (lettre de motivation et CV).

Campagnes sur application Ecandidat en mars, juin et septembre de chaque année.

2.2 Conditions d'admission

Être titulaire d'une licence (ou tout diplôme équivalent) ; avoir un projet professionnel en lien avec les contenus de formation.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : du 1/09 au 6/07

Durée de la formation : une ou deux années, selon le profil de l'étudiant

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 96 heures (auxquelles s'ajoutent 70h de stage en fonction du projet et de la structure d'accueil)

Nombre d'ECTS : Néant

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Pas d'examen terminal en session 1

Contrôle continu pour chaque UE de la formation

Pour la session 2 : un oral de 20 minutes (10 minutes d'exposé, 10 minutes de questions) faisant suite à une heure de préparation sur place.

Si la formation ne possède pas de tableau MCCC, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

La formation se déroule sous une forme hybride (cours en visioconférence et périodes de regroupement en présentiel).

La formation de 96 HTD comprend quatre UE qui se décomposent de la manière suivante :

SEMESTRE 1 :

- ❖ UE 1 de cours disciplinaire en philosophie de 24h (TD) :
 - 12h de formation à distance dont 6h de cours, 6h de travail en autonomie auxquelles s'ajoutent 2h de permanence avec l'enseignant)
 - 12h de formation en présentiel lors du regroupement de 3 jours prévu en octobre.

Les personnes titulaires d'une licence de philosophie pourront être dispensées de cette UE après accord du responsable de la formation.

- ❖ UE 2 « Introduction aux pratiques du dialogue philosophique » 24h (TD) :

- 12h de formation à distance dont 6h de cours, 6h de travail en autonomie, auxquelles s'ajoutent 2h de permanence avec l'enseignant.
- 12h de formation en présentiel lors du regroupement de 3 jours prévu en octobre.

SEMESTRE 2 :

❖ UE 3 cours disciplinaire en philosophie de 24h (TD) :

- 16h de formation à distance dont 6h de cours, 10h de travail en autonomie auxquelles s'ajoutent 2h de permanence avec l'enseignant.
- 8h de formation en présentiel lors des regroupements de 2 jours prévus en février (4h) et en avril (4h).

Les personnes titulaires d'une licence de philosophie sont dispensées de cette UE après accord du responsable de la formation.

❖ UE 4 « Animation de dialogues philosophiques » 24h (TD) :

- 16h de formation à distance dont 6h de cours, 10h de travail en autonomie auxquelles s'ajoutent 2h de permanence avec l'enseignant
- 8h en présentiel lors des regroupements de 2 jours prévus en février (4h) et en avril (4h).
- Un stage de 70 h minimum

Dans chaque UE hybride, un travail individuel sous forme de tâches à réaliser, en binôme ou individuellement, sera demandé.

Si la formation comporte des enseignements mutualisés avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

L'ensemble des UE proposées au semestre 1 et semestre 2 sont mutualisées avec la 3^{ème} année de Licence Philosophie

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Oui

Durée du stage : Variable en fonction du projet et de la structure d'accueil (70h minimum à valider)

Période du stage : Entre le 1er janvier et le 30 avril.

Modalité de stage : Convention de stage à signer avant le début du stage.

Mémoire : Néant.

Rapport de stage : Oui, à rendre entre le 10 et le 25 mai. Une présentation publique est effectuée en fin d'année.

Projets tuteurés : Néant.

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

L'assiduité est obligatoire. **Une dispense d'assiduité motivée peut être demandée (FC FI).**

Absences aux examens :

L'absence aux contrôles continus entraîne la défaillance à l'UE, au semestre, à l'année.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 session 1 : 1ère quinzaine de février - session de rattrapage : 1ère quinzaine de juillet

Semestre 2 session 1 : fin mai début juin- session de rattrapage : 1ère quinzaine de juillet

Périodes de réunion des jurys d'année :

Session 1 : fin mai début juin- session de rattrapage : 1ère quinzaine de juillet

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Le DU est obtenu lorsque toutes les UE sont acquises (note supérieure ou égale à 10/20).

Il n'y a pas de compensation entre les UE.

Article 7 : Redoublement

Le redoublement doit être demandé expressément. Les demandes sont examinées par la commission d'admission.

En cas d'admission les étudiants doivent respecter les conditions d'inscription.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : **tarif droit de licence (170 euros environ)**

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : **1.600 euros (Rectorat de Grenoble : convention et tarifs spécifiques)**

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée : **400€**

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

